

Réunion du groupe travail « Développeurs d'artistes »

Mercredi 14 novembre 2007 – Au Pôle

Référent (membre du C.A du Pôle) du groupe de travail : Franck Legrand (Igloo)

Etaient présents : Franck Legrand (L'Igloo), Stéphane Calvet (Epona Production), Thierry Lépicier (T'es Rock Coco), Sébastien Pasquier (Jardin de Verre) Stéphane Furet (Musique Caméléon), Maurice Le Gaec (400 Coups Crew), Hélène Fourage (Mus'Azik), Quentin Gauvin (Effervescence), Samuel Pasquier (Elips), Denis Talledec & Nicolas Crusson (le Pôle)

1- Le développeur : rôles et missions

Sur la fonction d'administrateur du développeur :

- le traitement de salaire est une fonction administrative
- la mise à disposition de compétences par le travail de conseil, d'accompagnement aux dossiers de demandes de subvention renvoie à celle de développeur.
- la fonction d'administrateur peut être prise en compte si derrière, il y a un travail de conseil : interlocuteur sur le plan social, conseiller et rédacteur des dossiers de demande de financements)

- Le manager est au centre dans la recherche de subvention

Dans le tour de table, les participants soulignent le fait qu'elles sont amenées à tout faire. Cette situation est à la fois leur limite pour le développement économique mais aussi leur force car cela leur permet également de faire vivre leur structure en diversifiant les sources de recettes (ex : promotion, gestion de la paie)

Sur la fonction du manager, il est perçu comme :

- Un accompagnateur à la professionnalisation et à la connaissance de l'environnement
- à la gestion d'équipe
- un « entremetteur » pour que le groupe s'attache des compétences
- au service de l'artiste et de ses intérêts
- il a une approche globale

Sur le tour de table, seules deux structures s'affichent en tant que structure de « management »

- Il y a un déséquilibre offre et demande de manager
- La structure est au centre du problème

Sur la fonction de booker manager :

- c'est la notion d'employeur d'artiste qui ressort
-

La recherche de subventions renvoie à la question de manager

Tourneur :

- renvoie à la fonction d'employeur et donc de responsabilités
-

Le Pôle de coopération fédère 90 structures. C'est une structure missionnée par Etat et Conseil régional autour de cinq axes :

- appui aux acteurs
- appui aux collectivités
- appui au secteur
- observation
- concertations territoriales

Tout le monde peut adhérer au Pôle sauf les collectivités, fédérations et syndicats. Par contre ces entités peuvent intégrer les concertations territoriales.

Le Conseil d'Administration a décidé la mise en place de six chantiers :

- l'information-ressources
- les musiques traditionnelles
- l'accompagnement
- les cafés-concerts
- les festivals
- les développeurs d'artistes

Le Pôle a été saisi par le Conseil régional sur la question des festivals & des développeurs d'artistes

2- Le développement d'artistes

Les contours :

- il renvoie à différentes fonctions : tourneur, label discographique, attaché de presse, manager,...
- la fonction de manager constitue une fonction clé dans le sens où elle est à la croisée des partenaires nécessaires à tout développement des projets artistiques
- le développement artistique renvoie à des projets à développer économiquement, non rentables à court terme, mais aussi à la structuration et donc aux partenaires à associer aux projets
- le développement artistique apparaît indissociable du développement économique
- il y a derrière une la notion de développement artistique la notion de production, de prise de risque

3- Les difficultés rencontrées par les développeurs

Economique :

- En terme de production
 - Dégager des moyens permettant d'investir sur un artiste
- En terme de diffusion :
 - Le manque de lieux intermédiaires pour faire connaître les artistes
 - La difficulté à faire connaître un groupe hors de la région d'origine
- En terme de production discographique

- Le disque ne soutient plus les tournées

Cette situation renforce la concurrence entre les structures de développement d'autant que les aides attribuées vont en général plus aux créateurs et aux diffuseurs plutôt qu'aux structures de management.

Légal :

- la rémunération des artistes émergeant (le rapport musicien amateur/professionnel)
- le statut des managers

Structuration :

- La fragilité organisationnelle des structures (emplois, ...)
- Le développement des partenariats (carnet d'adresse,...)
- Les compétences des structures de développement

4- Les axes de travail dégagés

Cinq thèmes de travail sont ressortis de la réunion. Ils peuvent être intégrés à deux grands axes :

- La structuration de la filière : fonctions & organisation / compétences / emploi et le cadre légal
- Le projet artistique (l'économie liée à la scène / l'économie liée au disque / les outils du développement)

5- Organisation du groupe de travail

Le groupe de travail se donne cinq réunions pour avancer et être force de proposition sur la question des développeurs d'artistes.

Le mail pourra être un outil de travail entre les réunions.

Réunion 2 : 03 déc 07 (T'es Rock Coco)

Objet : La structuration de la filière

- les fonctions associées
- les compétences
- la délimitation de la notion de développeur